

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 24 SEPTEMBRE.

M. Larrey, le chirurgien en chef inspecteur-général des armées de la république et de l'empire, le chirurgien qui pendant 30 ans commanda les ambulances de nos armées sur tous les points de l'Europe, M. Larrey n'est plus chirurgien en chef des Invalides. Il avait été nommé à cette place après la révolution de juillet, et il occupait depuis cette époque, sans autres appointements que son traitement du conseil de santé. Fidèle à toute sa vie de dévouement et de sacrifices, M. Larrey, sans s'inquiéter de savoir si sa retraite au milieu de ses vieux frères d'armes compromettrait sa fortune si modeste, détruisait ses relations de clientèle, n'avait pas hésité à quitter le centre de Paris pour aller habiter l'hôtel des Invalides et consacrer tous les soins de sa longue expérience et de son activité toujours jeune à prolonger les derniers jours de ces glorieux débris de nos grandes guerres, qui tous sont pour lui d'anciens camarades.

Il croyait mourir au milieu d'eux ; il espérait terminer sa noble carrière, lui, le doyen des chirurgiens militaires, auprès de son vénérable ami le duc de Nemours, le héros de l'empire. Mais l'intrigue, toute-puissante sous le ministère de M. Maison, en a décidé autrement, et l'un de ces derniers jours, M. Larrey a reçu l'ordre de quitter son service. Il a été remplacé dans ce poste important, presque toujours réservé jusqu'ici aux grands maîtres de la chirurgie, par M. Pasquier, fils, dont nous ne connaissons pas les titres scientifiques, et dont les états de service se bornent à avoir accompagné le duc d'Orléans dans ses deux innocentes campagnes, en qualité de chirurgien attaché à la personne du prince pour son service particulier.

On voulait disposer de la place de M. Larrey pour un cadeau de cœur ; on la lui a prise. Cinquante ans de services glorieux, une vie tout entière de dévouement absolu sans intrigue, de probité laborieuse sans fortune, ont été impuissantes à protéger le vieux soldat contre la faveur des états-majors de parade, et l'homme dont Napoléon a dit : « Quoi qu'on fasse, l'humanité ne sera jamais quitte envers Larrey, » a été sacrifié au besoin de satisfaire la reconnaissance du prince royal pour des services dont on sait la valeur.

(National.)
Le général Alava, ainsi que tous les membres de son ambassade, qui ont refusé avec lui de prêter serment à la constitution, ont été déclarés, par le gouvernement espagnol, déchus, non-seulement de leurs grades, mais encore de leurs dignités et décorations.

Les journaux d'Angleterre, venus ce matin, ne contiennent aucune nouvelle du Portugal, le dernier paquebot n'ayant apporté que des lettres et des renseignements antérieurs à la révolution de Lisbonne.

Nous lisons ce matin dans le *Moniteur* :
Les dernières dépêches reçues par le gouvernement annoncent que le nouveau jugement des ouvriers coalisés, qui a eu lieu le 22, à Nantes, n'a pas amené la reproduction des scènes de désordre qui avaient affligé cette ville dans la journée du 15.

L'autorité était en mesure de réprimer toute tentative

VARIÉTÉ. — COMPIÈGNE.

Prenez les choses d'un peu haut. Clovis vient habiter Compiègne après avoir vaincu Syagrius ; vous voyez que la ville et ses souvenirs datent de loin. Assis au milieu d'une plaine féconde, aux bords de l'Oise, sur les confins d'une vaste forêt ; Compiègne fut dans tous les temps un séjour agréable à nos rois. Charles-le-Chauve se plut à l'embellir, selon les vieilles chroniques, « pour ce que son grand-père Charlemagne et son aïeul Charles-Martel s'y étaient tenus ; et quelques uns veulent dire qu'il la fit réédifier au plus près qu'il put à la semblance de la ville de Constantinople. » Quoi qu'il en soit de la semblance qui ne paraît pas fort exacte, Philippe Auguste, dans sa jeunesse, venait prendre souvent à Compiègne le plaisir de la chasse. Pendant la captivité du roi Jean, son fils, qui régna depuis sous le beau nom de Sage, y assembla les états généraux, et les états l'y remercièrent de n'avoir point désespéré du salut de la France. Compiègne, après avoir reçu des rois et des empereurs dans ses murs, les défendit aussi contre de puissants princes ; mais nul des sièges que soutint cette ville ne fut aussi célèbre que celui qui vit la Pucelle tomber dans les mains des Anglais.

Supposons qu'un pouvoir magique nous fait remonter les siècles et nous place, du temps de Charles VII, sur les remparts de Compiègne que défendent ses lieutenants et Jeanne d'Arc. Du haut de cette antique bastille qui reste seule à présent de toutes les fortifications de la ville, nous apercevons le combat. Regardez au delà de l'Oise. Voyez-vous, en face du pont, ces guerriers qui portent une écharpe rouge avec une croix de Saint-André ! ce sont les bourguignons ; Jean de Luxembourg les commande. A gauche, en remontant le fleuve, les Anglais ont placé leurs tentes ; trois léopards sont peints sur leurs bannières. A droite, sur la petite rivière d'Ardeuse, une autre division s'est campée. Tout-à-coup le pont se couvre de soldats et de chevaliers. Voilà Créqui ! voilà Xaintrailles ! Voyez cette guerrière qui porte un vêtement de pourpre ; elle agit à leur tête une bannière blanche où, sur le champ semé de fleurs de lys, on a tracé ces mots :

Tout fut à son aspect dans la plaine. Mais les Bourguignons se rallient et les Anglais accourent. Les Français à leur tour regagnent leurs remparts. Pressés de trois côtés à la fois, le désordre se met dans leur rang. La Pucelle protège en vain leur retraite. Elle essaie de gagner le fleuve ; mais ses bords sont escarpés et ses eaux sont

couppable. La fermeté et le calme de son attitude ont dû convaincre de leur impuissance ceux qui voulaient exploiter un débat industriel au profit de leurs passions politiques.

Un des riches boulangers de la capitale, M. L..., perdit, il y a quelques temps, en descendant le cabriolet, un carnet contenant 9,500 fr. en billets de banque, et une lettre à son adresse. Depuis lors, recherches actives, affiches, recours à la police, promesse de 1,000 fr. de récompense ; tout avait été complètement inutile. M. L... ne concevait plus d'espoir, lorsqu'il reçut dernièrement la visite mystérieuse d'un épicier de Boulogne. Monsieur, lui dit ce dernier, vous avez fait une perte considérable ; vos billets ont été trouvés par un malheureux jeune homme qui a dépensé 2,500 fr. dans quelques jours de folies et de débauches. Le reste, vous pouvez le recouvrer ; la mère du jeune homme est au désespoir ; si vous acceptez les 7,000 fr. restants, avec promesse de n'exercer aucun recours, on s'obligea, à votre égard, jusqu'à concurrence de 1,500 fr. et vous ne perdrez en réalité que les 1,000 fr. promis à titre de récompense. M. L... s'est empressé d'accéder à cette proposition, et la restitution a été fidèlement opérée.

On lit dans le *Journal de Saumur* :
M. Hippolyte L..., âgé de 28 ans, et habitant la ville du Mans, fut frappé, il y a onze mois, par la foudre, qui lui fit au-dessus de l'œil une blessure grave et sembla troubler ses facultés intellectuelles. Depuis quelques jours, ce jeune homme était à Saumur, lorsque lundi matin il arriva dans l'île située au-dessous du nouveau pont, et nommée l'île de Robineau. Il faut que je me promène dans l'eau, dit-il à plusieurs femmes qui l'avaient du linge en cet endroit. Et aussitôt il s'avança dans la Loire, où bientôt il disparut.

Le magnifique hôtel que M. Rothschild vient de faire bâtir, a été fait sur les dessins de M. Duponchel, directeur de l'Opéra, par les soins de M. Folichard, architecte. Quand il va être entièrement meublé, il aura coûté, assure-t-on, de trois à quatre millions. Depuis le célèbre hôtel d'Osmond aucun particulier n'avait fait construire une si magnifique demeure.

Avant la fin de cette semaine, la sonde aura pénétré à onze cents pieds de profondeur au puits artésien qui l'on fore en ce moment aux abattoirs de la barrière de Grenelle ; ce soir, 22 septembre, M. Mulot marquait 1,098 pieds, et l'eau ne jaillit point encore !

Si les travaux que l'on fait, en ce moment, sur la place de la Concorde pour dresser l'Obélisque méritent de fixer l'attention du public, les travaux du puits artésien des abattoirs ne sont pas moins remarquables ; certes, c'est un travail difficile et imposant que celui de renouer le sein de la terre à une profondeur aussi grande avec un instrument qui ne pèse pas moins de 15 à 16 milliers, et qui est trois fois haut comme le dôme des Invalides.

M. Mulot a pris l'engagement, comme on sait, de forer jusqu'à 1,200 pieds ; si, parvenu à cette profondeur l'eau ne jaillissait pas encore, il est tout prêt, dit-il, à contracter un nouvel engagement avec la ville de Paris pour pousser la sonde jusqu'à l'énorme profondeur de 2,000 pieds. Jamais un pareil sondage n'aurait eu lieu à la surface du globe.

profondes ; ses ennemis l'entourent, la pressent. Un archer picard la renverse, et le bitard de Vendôme reçoit son épée. Descendons ! du haut de ces remparts, je croirais voir déjà les flammes du bûcher que la haine et le fanatisme vont bientôt allumer dans Rouen.

Cette crucelle vision a cessé ; les léopards et les écharpes rouges ont disparu ; d'autres guerriers ont aujourd'hui dressé leurs tentes sous les murs de Compiègne. J'aperçois sur leurs armes l'oiseau vigilant des Gautois ; trois couleurs distinguent leurs drapeaux ; aux *qui ois!* des sentinelles, ceux-là répondent *France!* de la voix et du cœur ; leurs innombrables pavillons blanchissent la plaine ; ils ont passé le fleuve et s'étendent encore sur la rive droite de l'Oise. Le camp qu'on voit d'abord, en venant de Paris, est le camp de Nemours. Le camp d'Orléans se prolonge au delà des murs de la ville. Si, plus matinal que le soleil, vous approchez des camps aux premières clartés du jour, vous entendrez un bruit confus de voix, d'armes, d'instruments guerriers, et cependant on n'aperçoit personne ; c'est le soldat, qui sous la tente polit son fusil, son sabre, astique sa giberne, chante la ronde du bivouac ou redit les bons mots de la chambrée. Chaque tente couvre seize hommes ; leurs fournils pendent au-dessus de leur tête ; leur corps repose la nuit sur la paille ; ils s'exercent à braver ainsi les rigueurs d'une saison plus âpre, d'un climat plus rude, et d'un lit plus dur encore.

De longues rues qui portent les noms de Louis-Philippe, de la Reine, d'Orléans, de Nemours, de Masséna, de Ney, de Trévise, des places, des carrefours, des poteaux indiquant les routes et les quartiers ; des armes en faisceaux, des cuisines créusées en terre, des buttes de gazon, de mousses ou de cailloutage, élevées par les soldats pour y placer leurs drapeaux ; des décorations de feuillage et des trophées de verdure que surmonte le buste du roi ; sur le bord de la route, des cafés improvisés et des villages sur roulettes qu'on change de place à volonté ; voilà l'aspect que présentent les deux camps. Chacun d'eux contient six régiments d'infanterie ; la cavalerie se cantonne dans les villages voisins ; l'artillerie a ses parcs en tête des divisions. Le soldat est joyeux ; dispos ; on l'exerce sans cesse. Cette vie nouvelle, ces jeux guerriers lui plaisent, et ces jeux-là ne lui manquent pas. Les princes le voient sous la tente, à l'hôpital, à la manœuvre ; lui parlent à tout vent, l'encouragent, louent son activité, son zèle, son intelligence ; ces rapports d'une bienveillance constante, active, tutélaire, charmant en tout pays le soldat ; et le soldat français sent si bien les moindres paroles de ses chefs et de ses princes !

Georget le plus célèbre serrurier de Paris, a fait une serrure, pour fermer le coffre qui contient les diamans de la couronne, qui a 3,317,760 combinaisons.

La *Gazette de Philadelphie* annonce que le général mexicain Santa Anna, prisonnier des Texiens depuis plusieurs semaines, a été fusillé.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un crime affreux, que le coupable a volontairement expié, vient d'épouvanter la ville d'Orléans.

Un Anglais et sa femme habitaient une maison de campagne dans les environs de cette ville. Un jeune homme nommé Demartel, beau garçon, ancien élève de l'école de Saint-Cyr, mais livré à des habitudes de débauche et de tapage qui l'avaient rendu le fléau de tout le voisinage ; s'éprit d'amour pour la belle Anglaise ; mais il ne put parvenir à faire agréer ses hommages. Sa mauvaise réputation et la vertu de l'objet de ses soins lui faisant désespérer du succès, il devint triste et taciturne, et sembla dès lors méditer un funeste projet. Enfin, le 21 de ce mois, il se rend à la maison de campagne où demeuraient l'Anglais et sa femme, et après quelques instants de conversation avec cette dernière, il la frappe de deux coups de poignard. Le mari qui était dans une pièce voisine, accourt aux cris de son épouse ; mais bientôt frappé lui-même d'un coup de poignard, il tombe mort à côté d'elle.

Demartel tire alors de sa poche un pistolet chargé et se fait sauter la cervelle.

M. le maire, immédiatement prévenu, a fait dresser procès-verbal de l'événement et enlever les trois cadavres.

On lit dans le *Journal du Cher* :

« Avant hier mardi, dans l'après-midi, M. Joseph Crakowski, réfugié polonais, donnait le bras à la femme G..., dans la rue des Arènes. Le nommé Jean Buéno, réfugié espagnol, les ayant aperçus s'élança sur M. Crakowski, et tirant un poignard de sa poche, voulut l'en percer. M. Crakowski, en cherchant à parer, fut blessé au bras. Quoique sa blessure soit grave, on doit se féliciter qu'il ait été atteint au bras, car s'il ne fût parvenu à détourner le coup, il était porté avec tant de violence, qu'il aurait pu être tué. Buéno a été arrêté. Il regardait M. Crakowski comme un rival heureux, et il a voulu le tuer par jalousie. Il est entre les mains de la justice, qui a déjà commencé ses informations. »

Une Génoise, qui, dans une rue de Marseille, maltraitait son enfant avec une barbarie sans exemple, a été arrêtée et déposée au violon.

(Sémaphore.)

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Un marchand de peaux de lapin : Je criais dans la rue : *Marchand de peaux de lapin à vendre!* c'est mon droit, v'la ma médaille, et c'est ma marchandise, je n'en ai malheureusement pas d'échantillon sur moi, mais vous pouvez m'en croire. V'lan, une pierre m'arrive ; tiens, drôle de pluie tout de même ! Justement qu'il faisait soleil. V'lan, une seconde un peu plus grosse qui me tombe sur la jambe. Que

M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours reçoivent à leur table les généraux qui commandent, les officiers supérieurs des corps, et les visiteurs qui viennent, sur invitation, de Paris. Ils prennent eux-mêmes les nouveaux arrivés dans Compiègne : leur politesse affable y fait d'un honneur un plaisir. Leur accueil prévient, leurs entretiens instruisent ou plaisent. L'habit modeste, mais honoré, de distinctions instruit ou plaît. Leur accueil prévient, leurs entretiens instruisent ou plaisent. L'habit modeste, mais honoré, de distinctions instruit ou plaît. Leur accueil prévient, leurs entretiens instruisent ou plaisent. L'habit modeste, mais honoré, de distinctions instruit ou plaît.

Chaque matin les troupes manœuvrent par bataillons, par régiments, se forment en carré, se serrent en colonnes, se déploient en bataille ; mais les grandes manœuvres ne commencent que vers la fin de cette semaine. Alors, les troupes exécuteront des simulacres de combats ; leurs bataillons couvriront la plaine ; les tirailleurs s'élançant en avant ; le canon grondera, le sol tremblera sous le galop des escadrons. Clovis reconnaîtra ses Francs ; la Pucelle au besoin reconnaîtrait en eux ses vengeurs.

En 1693 Louis XIV avait donné un tout autre spectacle à Compiègne. Quelques vieilles fortifications restaient encore. Le roi voulut qu'on fit en forme le siège de la ville, lignes, tranchées, sapes, batteries, assaut. Un ancien rempart tournait, du côté de la campagne, autour du château ; il était de plain-pied à l'appartement du roi, et par conséquent dominait toute la campagne. Le samedi 13 septembre fut choisi pour donner l'assaut. Le roi, suivi de toutes les dames de la cour et par le plus beau temps du monde, alla sur ce rempart, avec force courtisans et tout ce qu'il y avait d'étrangers considérables. De là, on découvrait toute la plaine et la disposition des troupes. Le duc de St-Simon était dans le demi-cercle fort près du roi, à trois pas au plus, et personne devant lui ! Il vit bien ; il a peint encore mieux ce qu'il vit.

Mme. de Maintenon était en face de la plaine et des troupes, dans sa chaise à porteurs, entre ses trois glaces, ses porteurs retirés. Sur le devant, à gauche, était assise Mme. la duchesse de Bourgogne ; du même côté, en arrière et en demi-cercle, debout, Mme. la duchesse, Mme. la princesse de Conti, toutes les dames et derrière elle les hommes. A la glace droite de la chaise, le roi debout et un peu

Les propriétaires de la superficie du sol. Si l'autorisation demandée, était accordée aujourd'hui; demain, les ouvriers pourraient mettre la main à l'œuvre.

« Nous ne pouvons appuyer un système, dit encore l'Indépendant, qui menacerait nos exploitations, qui bouleverserait notre législation sur les mines, et qui d'ailleurs serait complètement inefficace. »

« Peut-être n'entendons-nous pas bien toute la valeur des expressions employées ici par l'Indépendant, mais si le système dont il s'agit menace toutes les grandes exploitations, comment est-il inefficace? Sans doute il ne peut menacer les grandes exploitations qu'en ce sens qu'il ferait baisser le prix du charbon. Alors il ne serait donc point tout-à-fait inefficace. Mais peut-être n'entendons-nous pas bien ici la pensée de notre confrère de Bruxelles. »

L'objection de l'Indépendant porte peut-être sur le tort que pourrait faire aux travaux intérieurs des grandes exploitations, l'extraction des couches supérieures. Voici ce qu'opposent à cela les personnes intéressées dans cette affaire, auxquelles cependant nous laissons la responsabilité de leur réponse.

Il est reconnu, disent-elles, que l'extraction des mines situées au-dessus du canal où s'écoulent les eaux des grandes concessions, ne saurait nuire aux travaux plus intérieurs des exploitations régulières. Ce canal se trouve ordinairement creusé à 100 ou 150 pieds de profondeur. Il en résulte que dans toute l'étendue des terrains traversés par ces mêmes canaux, il ne reste pas d'eau dans le sein de la terre, et il n'existe ainsi aucun danger de nature à nuire aux travaux intérieurs.

Dans quelques localités les couches supérieures de la mine se trouvent souvent presque au niveau du sol, elles existent aussi dans le sein et au pied de quelques-unes de nos montagnes. On pourrait citer ici les hauteurs du faubourg Vivegnis. On peut visiter toutes les anciennes bures qui se trouvent dans cette localité, ils sont tous à sec: L'eau qu'elles contenaient, s'est écoulée par les canaux des grandes houillères. — En définitive le niveau des eaux est bien connu aujourd'hui, et en ne laissant extraire qu'en dessous de ce niveau, et en prenant pour base son plus haut degré, il n'existe aucun danger pour les travaux gissant à une plus grande profondeur.

Enfin, les intéressés font encore valoir une autre considération; ils disent que les couches supérieures de la mine ne sont point exploitées, qu'elles ne le seront jamais, et sont destinées à demeurer stériles dans le sein de la terre, si l'on n'accorde pas la permission de les extraire aux propriétaires de la superficie.

Nous livrons cette réponse au journal bruxellois. Nous ayons franchement ne pouvoir nous prononcer sur sa valeur.

L'Indépendant regarde comme une des principales causes qui, pendant l'été dernier, ont déterminé la hausse de la houille, la rareté des mineurs, qui, chaque année quittent nos exploitations charbonnières pour se livrer, soit à la fabrication des briques, soit aux travaux de construction de bâtiment, soit enfin aux travaux agricoles de la moisson et des autres récoltes. Il espère que le temps est arrivé où le nombre de mineurs va se trouver augmenté par la rentrée des briquetiers, des maçons et des moissonneurs.

Nous le désirons. Mais, il y a déjà assez longtemps que l'on offre de fortes journées aux mineurs sans que pour cela le nombre en augmente sensiblement. Il semble pourtant que c'était là une raison qui aurait pu hâter le retour des ouvriers occupés à d'autres travaux.

L'Indépendant termine en citant un fait de nature à appeler l'attention de tous les usiniers.

« Une chose nous a été garantie, dit-il, et nous venons de la trouver consignée dans un travail que M. Michel Chevalier a publié, il y a quelques jours, sur les ressources de la navigation à la vapeur; dans certaines provinces de l'Angleterre, on est parvenu à réduire la dépense d'une machine à vapeur à un kilogramme par force de cheval et par heure. Chez nous, nous l'avons portée tout-à-l'heure à 5 kilogrammes, et nous croyons être dans le vrai. Que nos industriels, que nos savans se hâtent donc de rechercher les moyens par lesquels les anglais sont arrivés à cette étonnante économie, et ils y parviennent, nous ne regretterions pas la nécessité à laquelle sera dû ce beau progrès; et dès lors, la hausse de la houille cessera d'être nuisible; que disons-nous? elle cessera même d'être possible. »

Certes c'est là un fait d'une haute importance. Mais il n'est point sans doute d'une application immédiate. Et le mal dont nous occupons se fait déjà vivement sentir. Il s'agit de chercher un remède dont l'effet devra être produit dans un terme peu éloigné. On nous assure que les charretiers, qui vont chercher de la houille, à plusieurs de nos exploitations sont obligés d'attendre pendant 48 heures avant d'obtenir leur chargement. Nous livrons ce fait aux méditations du journal bruxellois.

Les cours s'ouvriront, aux universités de Gand et de Liège, le premier mardi d'octobre prochain, conformément à l'art. 23 de la loi sur l'enseignement supérieur. (Monteur.)

— On écrit de Gand, 25 septembre.

« La tireuse de cartes, Françoise de Meyere, a comparu hier devant le tribunal de simple police. Au lieu d'une vieille mère décrépète, à l'air rechigné, à l'œil noir et perçant, qu'on s'attendait à voir paraître, il s'est présenté une jeune fille, âgée de 24 ans, très-bien vêtue, très-vive et surtout peu embarrassée des désagrémens à elle occasionnés par les gens de la police, qui ont l'audace de troubler ses mystères. Aux demandes de M. le juge de paix, elle répond qu'elle est dentellière de profession et prétend que c'est seulement par plaisanterie qu'elle s'est occupée deux ou trois fois à dire la bonne aventure. »

« Mais deux grands diables d'agens de police viennent contredire cette assertion, soutenant que la prévenue est contumace du fait à tel point que dans son voisinage elle est

connue sous le nom de devineresse. La Sybille tire alors de sa poche un long discours écrit qu'elle se prépare à lire; mais intervient M^e De Souter qui, tout en blâmant l'avocat, auteur de ce discours, d'avoir abandonné sa cliente au moment fatal, déclare qu'il sera, lui, le *refugium peccatorum*; et d'office il prend la défense de Françoise de Meyere. Malgré ses efforts généreux, le tribunal condamne la tireuse de cartes à 3 jours de prison et aux frais. Celle-ci se retire non sans remercier M^e De Souter d'un geste que nous interprétons ainsi: « Je n'avais pas prévu cette aventure. »

— Le 18 septembre, des St-Simoniens retirés à Londres, ont occasionné des scènes tumultueuses. Ils y donnaient l'exemple du plus honteux scandale dans leurs mœurs. Comme ils se dispensaient de payer leur loyer, la justice fut obligée d'agir. Leur immoralité avait exaspéré le peuple à un tel point qu'il eût démolé la maison si l'autorité ne l'avait contenu.

VARIÉTÉS — La colonne sixtine.

Pendant que l'on prépare en France les immenses matériaux qui doivent servir à mettre en place l'obélisque de Louqsor, et aujourd'hui que l'art mécanique comme toutes les autres sciences s'appuie sur des bases plus certaines que jamais, le conflit des opinions qui s'élève sur le plus ou moins de sécurité et d'efficacité des moyens auxquels on est obligé de recourir pour élever cette énorme masse est un sujet de réflexions curieuses pour l'observateur. On discute de toutes les manières sur l'opportunité de ce mur monstrueux sur lequel glissera l'obélisque pour arriver jusqu'au piédestal qui doit le supporter, ou désapprouver le choix que l'on a fait de la place Louis XV pour recevoir le monument, parce que, de quelque sorte qu'on le regarde, il gênera les quatre plus belles vues qui se trouvent à Paris.

On a aussi des craintes sur la solidité des machines qui doivent fonctionner pour un travail si dangereux, et on fait de grandes recherches sur les moyens employés par les égyptiens pour élever leurs pyramides prodigieuses et transporter ces colosses immenses qui font encore l'étonnement du monde entier. Quand les opinions sont si divergentes, et au milieu d'une telle profession d'érudition, on est tout étonné de voir que les architectes n'aient pas eu recours au volume *in folio* où sont décrites les machines imaginées par le célèbre Fontana quand il fut chargé d'élever la colonne Sixtine sur la place du Vatican; sans doute on trouverait dans ce livre des idées qui pourraient être d'une grande utilité dans la circonstance présente.

Les préparatifs immenses et l'énorme dépense qu'occasionna à cette époque l'érection de la colonne Sixtine, la gloire acquise par le célèbre Fontana, pourraient encore de nos jours flatter l'amour propre des architectes les plus heureux et les plus habiles. Et cependant la réussite de l'entreprise de Fontana n'a dépendu que d'un fil, une circonstance imprévue l'assura sur ses bases.

On raconte que Fontana, après avoir couvert la place du Vatican de cent échafauds, après avoir tendu mille câbles et terminé tous les travaux préparatoires de l'érection de la colonne, se rendit chez le pape, et le pria de fixer le jour où cette cérémonie devait avoir lieu. Le pape le désigna et promit d'honorer de sa présence une fête nationale qui devait attirer une multitude infinie dans la capitale du monde chrétien: « J'ai peur de cette multitude, s'écria le grand architecte; si les cris et le vacarme des innombrables assistants venaient à empêcher d'entendre les commandemens que je ferai aux ouvriers, si les manœuvres n'étaient pas exécutées avec la plus grande précision, si une seule venait à manquer, je ne répondrais plus de rien. Une seule faute commise, et la colonne tombe et se brise. »

Le pape Sixte Quint pâlit. Si la colonne qui doit porter son nom et éterniser son règne venait à se briser! Il prend aussitôt la plume, et trace ces paroles qui doivent être publiées et affichées dans tous les parcs de Rome: « Peine de mort pour qui jette un seul cri dans le moment où la colonne sera suspendue. »

Le grand jour est arrivé: l'architecte se confesse, communique et reçoit la bénédiction du souverain pontif. Il monte ensuite sur une estrade très-élevée, et se montre au milieu des drapeaux qui doivent lui servir à communiquer ses ordres aux ouvriers placés à une trop grande distance pour entendre sa voix. Jamais fête dans Rome païenne, citée si oisive et si avide de spectacles, n'avait vu réunis un aussi grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. La place du Vatican était comble, et le regard de Sixte-Quint s'arrêtait sur cette multitude, comme le regard de l'aigle du haut de la roche d'où il domine la terre.

Enfin le signal est donné. Le silence est profond: on n'entend pas une seule voix; pas même un soupir, le peuple n'a pas oublié l'édit sévère qui punit de mort le moindre cri. Les poulies bruissent sous les cordages, les câbles se tendent et sifflent, l'air gémit. Le monstre se soulève enfin, se dresse, et montre sa tête; le peuple rapproche involontairement les mains pour applaudir, il va bondir d'enthousiasme, et n'osant pas proférer une parole, il retient au fond de son cœur le cri de *vive Fontana*.

Fontana agit ses drapeaux et est obéi comme un amiral dans un combat de mer. La colonne abandonne le sol, elle est suspendue, elle s'arrête dans l'air. Le souverain pontif est dans la plus grande anxiété, le peuple romain n'ose respirer. Quand tout-à-coup un câble se brise, puis un autre; puis trois, puis quatre. Rome entière pâlit; la colonne s'abaisse de quelques pouces. Fontana commence à se troubler.

Au milieu de cette épouvante muette et d'un silence troublé seulement par le bruit des cordages qui se brisent comme des toiles d'araignée, tout-à-coup la voix forte d'un ouvrier se fait entendre, il crie: *mouillez les câbles*.

Ce cri est pour Fontana une inspiration du ciel. Il ordonne que les cordes soient mouillées. Alors elles cessent de se briser et la Sixtine s'assoie sur son piédestal, ferme et immobile et sans doute pour l'éternité.

M. MAINZER.

On se rappelle que M. Mainzer, fit entendre à Bruxelles au foyer du théâtre, des échantillons d'un opéra qu'il avait composé sur un épisode de la révolution de Pologne. Ce compositeur est en ce moment à Paris, et nous lisons dans le *Journal des Débats* les détails suivans sur une entreprise qu'il y a conçue:

Un fait remarquable attire en ce moment l'attention de tous les amis de l'art à Paris. M. Mainzer, musicien allemand de beaucoup de mérite, et de plus, critique distingué, après avoir long-temps réclamé, par ses écrits, l'introduction de la musique dans l'éducation du peuple, et las d'attendre les effets de l'arrêté de M. Guizot relatif aux écoles primaires, s'est mis à la tête du mouvement en se chargeant gratuitement de la rude tâche d'apprendre le chant choral aux ouvriers de Paris. Aidé seulement d'un autre artiste, qu'on aime le même dévouement aux progrès de la musique, il est parvenu à réunir, dans trois différens quartiers de la capitale, environ six cents élèves, adultes de vingt à trente ans. Et déjà, grâce à la patience des deux maîtres, à l'assiduité des disciples et à une méthode claire et simple, ces voix; incultes il y a huit mois à peine, chantent avec justesse et précision, des morceaux d'ensemble à plusieurs parties composés pour eux.

Les cours se font à huit heures du soir dans différens amphithéâtres mis par l'autorité à la disposition des deux professeurs. Et l'empressement de ces hommes à se rendre sur les bancs de l'école de chant, après les rudes fatigues de la journée, la joie qu'ils témoignent de s'y retrouver, leurs étonnemens, leurs transports, leurs applaudissemens à chaque nouveau résultat obtenu, prouvent assez qu'ils sentent déjà vivement les charmes de l'art puissant qui vient de leur être révélé. Plusieurs d'entre eux possèdent des voix magnifiques d'une étendue et d'une pureté rares. Qui sait si dans quelques années ceux-là ne contribueront pas à l'éclat et à la prospérité de nos théâtres lyriques! Mais, sans aller même jusqu'à éveiller dans l'âme de leurs maîtres un espoir qui n'a rien cependant que de raisonnable, je ne vois pas ce qui pourrait s'opposer à ce que les progrès de la nouvelle institution fassent assez rapides pour qu'avant peu le public pût être admis à les apprécier.

J'ajourne M. Mainzer à deux ans au plus, et, s'il a constamment suivi la même marche, rien ne l'empêchera de faire un jour de fête, au Louvre ou dans la cour du Luxembourg, son *meeting* de chanteurs. Et ce ne sera pas un médiocre sujet d'étonnement pour des oreilles accoutumées aux cris ignobles des hurleurs de nos rues, d'entendre vibrer à l'improviste la mâle harmonie de ces robustes voix. Je crois qu'un pareil chœur de six cent hommes, dont l'éducation n'aurait pas coûté un sol à la France, serait un présent digne de lui être offert, et que nos deux modestes artistes M. Mainzer et son émule (dont le nom nous échappe malheureusement), pourraient sans vanité, se flatter d'avoir mérité d'elle.

VILLE DE LIÈGE.

Elections provinciales. — Convocation.

Les bourgmestre et échevins ont l'honneur d'informer leurs concitoyens, que les opérations électorales pour la nomination de dix membres au conseil provincial, auront lieu le jeudi 29 septembre prochain, à neuf heures du matin, et que, par suite de la répartition de MM. les électeurs en quatre sections, ils sont convoqués à l'effet de se réunir respectivement dans les locaux dont la désignation suit:

1^{re} section, composée des électeurs du quartier du Sud de la ville de Liège, et dont les noms commencent par les lettres A et B, etc., inclus M, à l'hôtel de ville.

La seconde, des électeurs dudit quartier dont les noms commencent par les lettres N et O, etc., inclus X, et ceux du quartier de l'Ouest, à la salle académique de l'université.

La troisième des électeurs du quartier du Nord, à la halle des Drapiers.

La quatrième, des électeurs du quartier de l'Est et ceux des communes d'Angleur, Ans et Glain, Grivegnée, Herstal, Jupille, Saint-Nicolas, Tilleur et Vottem, à l'église de Ste-Ursule.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 24 SEPTEMBRE.

Naisances: 4 garçons, 3 filles.

Décès: 1 garçon, 3 filles, 1 homme, 4 femme; savoir: Jean Nicolas Fraikin, âgé de 75 ans, prêtre, rue Place St. Paul. — Catherine Henquet, âgée de 44 ans, sans profession, rue Roture, épouse d'André Saive.

Du 25. — Décès: 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Henri Moïse Pector, âgé de 57 ans, tisserand, Fosses aux Reines, époux de M. T. Dheur. — Jean Vanderzanden, âgé de 23 ans, conducteur à la 3^e batterie d'artillerie. — Anne Marie Brauvillers, âgée de 82 ans, sans profession, Horschâteau. — Marie Josephine Catherine Deslins, âgée de 22 ans, couturière, rue Agimont, épouse de Nicolas Pierre Joseph Closset.

Du 26. — Naisances: 5 garçons, 5 filles.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 5 hommes, 1 femme, savoir: Pierre Joseph Crombet, âgé de 87 ans, ancien conseiller à la cour supérieure, rue Agimont, époux de Marie Catherine Joseph Decerf. — Jean Henri Servais, âgé de 65 ans, tailleur, rue de la Casquette, veuf d'Ida Remacle. — Wéry Minette, âgé de 56 ans, houilleur, rue Haut-Prez, veuf de Marguerite Lehagne. — Jean Guillaume Jacquet, âgé de 49 ans, cultivateur, rue Sous l'Eau, époux en secondes noces de Dieudonné Donnay. — Benoit Receveur dit Henri, âgé de 38 ans, capitaine au 11^e régiment de ligne, faubourg Ste-Marguerite époux de Marie Catherine Bleret. — Josephine Hubertine Departeau, âgée de 18 ans, sans profession, faubourg St-Gilles.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 27 septembre 1836, 2^{me} représentation du 2^{me} mois d'abonnement.

3^{me} début de M. Sardon.

La 2^{me} représentation de la MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, comédie-vaudeville en un acte de MM. Bayard et Dumanoir.

Précédé de la reprise de la FÊTE DU VILLAGE VOISIN, opéra-comique en 3 actes, musique de Boieldieu.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Aux termes de l'article 23 de la loi sur l'enseignement supérieur, la rentrée est fixée au mardi 4 octobre prochain.

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

La cour se réunira en audience solennelle, samedi, 1er octobre, à 10 heures du matin, à l'effet de procéder à la formation des listes de présentation pour les places de conseiller vacantes à la dite cour.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

DIX MILLE FRANCS, sont, en une, ou plusieurs parties, à placer sur hypothèques. S'adresser rue Pécheurue, n° 1406.

A VENDRE 135,000 BRIQUES. S'adresser à Joseph MÉLART, batelier, à la Malieu près Flône.

M. DUMOULIN, facteur de pianos, rue sur Meuse, n. 445 seul dépositaire de la maison Roller et Blanchet, tient outre ces instrumens et ceux de sa fabrique, un choix de pianos de Pape, et en loue de différens prix. Il continue à accorder les pianos et se charge de les réparer.

SOIERIES, MODES, NOUVEAUTÉS, SCHALLS ET CACHEMIRE

Rue Vinave d'Ile, n° 606.

Mme. Beaujean-Bayet a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir une très belle partie de mérinos français, mérinos thibet, mérinos brochés, mérinos imprimés, satin de laine pour robes et pour manteaux, un grand assortiment de soieries en poul de soie, levantines, écharpes, gros de Naples, marcelines, etc.

Idem au dessous du cours des gros de Naples, marcelines et mousselines laine.

Elle a mis en vente aussi au dessous du cours quantité de coupons d'indiennes, jaconats, etc.

Mme. BEAUJEAN-BAYET demande des DEMOISELLES sachant travailler dans les modes.

INSTITUTION FRANÇAISE.

POUR LES DEMOISELLES, RUE SUR-MEUSE N° 385, dirigée par Mlle. A. PENASSE.

On y enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, la mythologie, l'analyse, et généralement tout ce qui concerne la langue FRANÇAISE.

Les ouvrages à l'AIGUILLE y sont également enseignés. Orner l'esprit des jeunes personnes des connaissances requises et leur cœur des qualités qui les rendent vertueuses, tel est le but qu'on s'y propose et qu'on s'efforcera d'atteindre.

VENTE D'UNE MAISON.

SITUÉE AU FAUBOURG D'AMERCŒUR, A LIÈGE.

Mardi 11 OCTOBRE 1836, à trois heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, place derrière l'hôtel de ville, une MAISON, cour, étable, fournil, forge et dépendances, cotée 190, située au commencement de la rue Basse-Wiez, au faubourg d'Amersœur à Liège, joignant à la grande route, à la veuve Louis Foidart et à M. Franckinet.

Cette maison, par sa situation, est très-propre à toute espèce de commerce.

VENTE D'UN VIGNOBLE,

SITUÉ ASSEZ PRÈS DE LA PORTE VIVEGNIS, A LIÈGE.

Mercredi 12 OCTOBRE 1836, à trois heures de relevée, le notaire LAMBINON VENDRA au plus offrant, en son étude, sise place derrière l'hôtel de ville, une moitié indivise dans quatre verges grandes de VIGNOBLE, situé au faubourg Vivegnis à Liège, joignant du côté de Coronmeuse à M. Bauck, et du côté de Liège à M. Destria.

S'adresser audit notaire LAMBINON, pour connaître les conditions et avoir communication des titres de propriété.

ALLAHTAIM A LA BAMIA.

Brevet du gouvernement, approuvé de l'Académie Royale de Médecine, l'Allahtaim est la première nouveauté du vinaigre; les notabilités médicales le conseillent aux personnes atteintes de gastrites, de la gravelle, de la pierre, etc. etc.

Les dépositaires sont à Bruxelles, chez Decat, pharmacien, grande rue des Pierres; à Gand, chez Frans de-Bast et Depape, pharmacien; à Alost, chez F. J. Cambrelin, ph.; à Herbe, chez G. J. Garot, ph.; à Liège, chez J. Janné, ph.; à Mons, chez Ernest Mauroy, ph.; à Namur, chez Luyts, ph.; à Tournay, chez Demasure, ph.; à Courtray, chez Dobbessaère, ph.; à Ypres, chez Tryon-Vanoutrive, ph.; à Verviers, chez Etienne, ph.; POUR LA HOLLANDE, à Flessingue, chez Van-Osch, ph.; au Vieux Dollens, à La Haye, chez Reyman Traihen; à Bréda, chez Van Mons, ph.

Chez les mêmes dépositaires on trouve le

COMESTIBLE AU PALAMOUD,

Également préparé à Paris chez CADET et LAMOUREUX, pharmaciens. — Le Palamoud ou Gland doux d'Asie, est la base de cet aliment si convenable pour les enfans et les valétudinaires: il fortifie et donne de l'embonpoint. Avec chaque flacon, on délivre un prospectus contenant les certificats des plus célèbres médecins de la capitale.

Le VENDREDI, 7 octobre 1836, à dix heures du matin, le notaire PAQUE vendra à l'enchère et sans remise ni réserve, devant M. OPHOVEN, juge de paix, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

DEUX PRÉS de 7 à 8 verges grandes situés au chemin des Xhorrés à JUPILLE, tenant de deux côtés à Mlle la baronne de Floon et des deux autres aux chemins.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1° D'UNE

BELLE FERME

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Maestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtimens dans le meilleur état, construits en pierres, couverts en ardoises et toiles et de 67 bonniers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2° D'UNE RENTE de 4 SETIERS D'ÉPEAUTRE due par Jean Voss et Consorts de Fall, Sicheu et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain, à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé.

Le VENDREDI 30 septembre 1836, à 11 heures du matin, il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Neuve, Derrière-le-Palais, n. 443, procédé à la vente aux enchères publiques 1. d'UNE MAISON avec cour, jardin et toutes dépendances, sise à Liège, rue DES CROISIERS, portant le n. 213, enseignée ci-devant de la Boule-d'Or. Cette maison et le terrain qui en dépend, situés à proximité de la rue du nouveau pont, ont une superficie de 238 mètres et joignent à M. Fincoeur, à Mlle. Etienne, à M. De Crassier et à ladite rue des Croisiers. 2. Une MAISON et dépendances, sise à Liège, rue Féronstrée, n. 809, enseignée du Cour-d'Or, propre au commerce, faisant le coin de la rue de la Clef, et joignant d'un côté à ladite rue de la Clef, de l'opposé à M. Goffart, et derrière à M. Carlier-Damet, et de devant à la rue Féronstrée.

S'adresser pour plus ample renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude, à Liège, rue Féronstrée, n. 588 dudit M. GILKINET.

VIANDÉ. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivans nécessaires à ses établissemens pendant l'année 1837 savoir:

1° Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures présises de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.

2° Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir.

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN

Soul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvais odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un petit de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille.

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers, et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les acreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.) Chez MM. les pharmaciens suivans:

Vanhousberg, à Bruxelles; Vancanpen, à Auvers; (rue Repdorp); Lehouite, rue du pont d'Avroy, à Liège; Descamp, à Bruges; Dockwin à Gand.

VILLE DE LIÈGE.

Des actions pour l'achat d'objets exposés au salon de Bruxelles, en 1836, sont déposés au secrétariat de la commune, ou l'on peut s'en procurer tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Liège, le 23 septembre 1836.

Courses de Chevaux de 1836.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance des propriétaires ou locataires de terrains de Droixhe qui ont droit à être indemnisés ensuite de la convention faite avec eux, que l'état des indemnités à payer est soumis à leur examen.

En conséquence, ceux d'entre eux qui croiraient avoir des réclamations ou observations à faire, sont invités à prendre connaissance dudit état au bureau des travaux publics, à l'hôtel de ville, tous les jours de 3 à 6 heures du soir, jusqu'au 29 du courant, date de laquelle il sera définitivement arrêté.

A l'hôtel de ville, le 22 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 24 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Napl. Cert. Falc.', 'Esp. D. ac. 5 %', '1er nov.', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belgiq. Emp. 1831', 'Banque de Belg.', '0 0/0', '5 3/4', '000 0/0', '000 0/0'.

LONDRES, LE 23 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes '3 % consolidés', 'Bel. em. 1832 C.D.', 'Holl. Dette active', 'Portugais, 5 p.c.', 'Id. 3 p.c.', 'Espagne. Cortès.', 'Dillérées', 'Passives', 'Russie', 'Brésil. Emp. 1834.', '24 1/4', '0 0/0', '7 1/2', '107 0/0', '79 0 0'.

AMSTERDAM, LE 25 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'Dette active', 'Billets de change', 'Espagne. Ardoin', 'Dette ancienne', '50', '20 3/4', '20 3/4 P', '8 1/2 P'.

ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another item. Includes 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. diff.', 'Emp de 48 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métaill.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Poloc. Lots fl. 300.', 'de fl. 500.', 'BRÉSIL. E. à L 1824', 'ESPAG. Emp. 1834.', 'D. diff. 1834.', 'Dit p. 1834.', 'Dette diff.', 'NAPLES. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832.', 'à An. 1834.', '00 0/0', '00 0/0', '00 0/0', '12 1/2 p. P', '12 1/2 p. P', '18 1/2 p. P', '2 mois.', 'fl. 3 1/2 p. P', 'Lond. p. Estr. c. j.', '2 mois.', '39 1/2 p. P', 'Ham. p. 40 HB. c. j.', '35 1/4', '2 mois.', '34 1/2 p. P', 'Bruxelles et Gand.', '14 p. c. perte'.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 20 1/4 1/2 1/4 1/2 5/8 et resté 19 3/4 A. au comptant.

Primes à un mois 25 dont 1 % argent.

Les Ardoins étaient à Londres le 24 courant 22 1/8.

VIENNE, LE 17 SEPTEMBRE.

Métalliques, 103 3/4. — Actions de la banque, 1346 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 SEPTEMBRE.

La barque norvégienne Herman Wendel, v. de Wasa, ch. de bois. Le bateau à vapeur belge Princess Victoria, v. de Londres, chargé d'indigo, coton, manufactures, 64 passagers, cinq chevaux et deux voitures.

PLACE D'ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE.

VENTES.

Poivre. — On a fait 800 balles léger à 24 cents entrepôt.

Sucre brut. — Il s'est traité environ 150 caisses Havane blond de fl. 22 3/4 à 23 pav. nat.

Sucre raffiné. — 4,000 kilos pains en papier sans indication de prix.

Café. — Pen d'affaires; on a cité 425 balles Saint-Domingue et 80 dito Brésil à prix divers; 50 balles Batavia à 32 1/2; 75 balles Sumatra à 30 1/4.

Coton. — Prix sans variation; point d'affaires à citer.

Cacao. — 40 balles de 27 1/4 à 27 1/2 cents.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 26 SEPTEMBRE 1836.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes 'Froment vieux, l'hectolitre', 'Froment nouveau, l'hectolitre', 'Seigle vieux', 'Seigle nouveau', 'fr. 16 29', '45 39', '11 50', '11 03'.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.